



Blessure provoquée par une porte de metro

Par **GG94**, le **09/01/2010** à **00:44**

Bonjour,
Aujourd'hui, comme tous les jours, j'ai validé mon titre de transport pour passer les portes donnant accès aux quais du RER (à Gare du Nord, à Paris).
Elles se sont refermées sur moi. Depuis, j'ai très mal à la poitrine (probablement une cote cassée). Je vais consulter mon médecin demain.
Quels sont mes droits dans ce cas? Puis-je (dois-je) me retourner contre la RATP?
Je précise que je n'ai fais passer personne devant moi afin de lui éviter de payer, pratique au demeurant courante et qui expliquerait que les portes se soient refermées.
Il n'y a pas de témoins identifiés à la scène (en tout cas personne dont je n'ai les coordonnées et personne que je puisse reconnaître), sur le moment je suis parti me disant que cette douleur (assez forte pour me faire tituber malgré tout) s'estomperait, que j'aurai au pire un bleu.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/01/2010** à **08:49**

Bonjour,
De quelle porte s'agit-il ? de la porte d'une rame du RER ou de la porte fonctionnant avec le titre de transport ?

Par **GG94**, le **09/01/2010** à **10:22**

Il s'agit d'une porte fonctionnant avec le titre de transport. Elle s'est ouverte puis s'est refermée... alors que j'étais encore au milieu. Il m'était souvent arrivé qu'elle se referme sur mon sac à dos sauf que là, ça fait mal. Je vais faire une radio tout à l'heure.